AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Une nouvelle piste cyclable entre Verson et Mouen

Il est désormais possible de rejoindre Mouen depuis Verson, en circulant sur un nouvel aménagement cyclable sécurisé de 1,5 km.

FACILITER DES DÉPLACEMENTS CYCLABLES AU QUOTIDIEN

Cet aménagement cyclable permet de connecter l'ouest de Verson au cœur de bourg de Mouen, qui compte parmi les axes cyclables principaux, pour rejoindre le cœur de l'agglomération caennaise.

La réalisation de cet aménagement s'est accompagnée du renforcement de la zone 30 existante, afin de favoriser la réduction de la vitesse de circulation automobile et sécuriser les traversées des piétons et cyclistes. De plus, l'insertion de cette liaison cyclable sur la chaussée a nécessité le réaménagement du cœur de bourg. Ainsi, plusieurs travaux ont été réalisé dont le renouvellement des réseaux d'assainissement, d'eau potable et l'éclairage public.

63 places de stationnement ont été positionnées de part et d'autre des voies de circulation, de manière à sécuriser les itinéraires pour les déplacements doux.

1000 m² de massifs, plantés depuis l'entrée de commune et jusqu'à la mairie, permettent à la fois d'enrichir la qualité paysagère des lieux, et de favoriser l'imperméabilisation des sols.

L'aménagement routier initial.

CONTACT PRESSE : Daniela TERZI · 07 84 51 03 97 · d.terzi@caenlamer.fr · **caenlamer.fr**

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Communiqué de presse

Vendredi
12 sept 2025

L'aménagement routier final.

Cartographie de l'aménagement cyclable réalisé

CONTACT PRESSE : Daniela TERZI · 07 84 51 03 97 · d.terzi@caenlamer.fr · **caenlamer.fr**

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

SÉCURISER LA PRATIQUE DU VÉLO ET RENFORCER LE MAILLAGE CYCLABLE EXISTANT

La réalisation de cette liaison cyclable vient compléter les aménagements existants entre les deux communes. Elle s'inscrit dans la logique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du futur PLUi-HM qui vise à développer l'usage du vélo sur le territoire de Caen la mer.

Ce projet s'intègre également dans la philosophie du Schéma cyclable départemental, avec la liaison Villers Bocage <=> Caen, ainsi que dans celle du schéma cyclable communautaire, en vigueur depuis 2019. En effet, il participe à la **sécurisation de la pratique du vélo, en offrant une alternative à un axe routier**, où la vitesse de circulation et le trafic automobile sont importants. Aussi, le choix a été fait d'aménager, en priorité, des axes où la circulation est supérieure à 3000 véhicules par jour, avec des limitations de vitesse supérieures ou égales à 50 km/heure.

Le cœur de bourg avant travaux.

Le cœur de bourg après travaux.

CONTACT PRESSE : Daniela TERZI · 07 84 51 03 97 · d.terzi@caenlamer.fr · **caenlamer.fr**

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

LE FINANCEMENT

Coût : 1 094 000 € HT € HT.

Financeurs :

- Etat au titre du Fond Vert = 221 100 € HT
- Région au titre du contrat de territoire = 73 700 € HT
- Département au titre du schéma cyclable départemental = 221 100 € HT
- Département (délégation maîtrise d'ouvrage réfection de la chaussée) = 123 180 € HT
- Commune de Mouen = 104 000 € HT
- CU budget de secteur = 244 333 € HT
- CU budget cyclable communautaire = 106 587 € HT